

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 août 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette, sous la présidence du maire suppléant, M. Marcel Guérin

Est absent :

M. Raymond Larouche, maire

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance

Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Marcel Guérin, déclare la séance légalement ouverte.

2018-08-289 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2018

Les points suivants sont retirés de l'ordre du jour :

4.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées

- 1082, chemin du Fleuve – lot 3 109 562 / cabanon

4.3 Demandes de dérogations mineures

4.3.1 1082, chemin du Fleuve (lot 3 109 562)

Il est proposé par Aline Trudel

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2018 tel que modifié.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2018

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 12 juillet au 15 août 2018

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 5 juillet au 6 août 2018

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 1941, *chemin du Fleuve* – lot 2 047 990 / rénovation du bâtiment principal et agrandissement
 - 872, *chemin Saint-Dominique* – lot 4 324 910 / changement de portes
 - 2, *rue Saint-Joseph* – lot 2 048 254 / agrandissement aire de stationnement
- 4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demande refusée
 - 17, *rue Saint-Joseph* – lot 2 048 255 / murale
- 4.3 Demande de dérogation mineure pour le 2, rue Saint-Joseph (lot 2 048 254)
- 4.4 Institut des territoires: mandat d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan de conservation des milieux naturels
- 4.5 Modification de la résolution numéro 2018-07-244 : cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels / 62-64, rue Saint-Paul – lot 2 045 815 – lots projetés 6 255 880 et 6 255 881

5. Règlements

- 5.1 Avis de motion - Règlement numéro 423-2018 (RMH 460-2018) remplaçant le règlement numéro 323-2009 (RMH 460) concernant la sécurité, paix et l'ordre
- 5.2 Adoption du projet de règlement numéro 423-2018 (RMH 460-2018) remplaçant le règlement numéro 323-2009 (RMH 460) concernant la sécurité, paix et l'ordre
- 5.3 Avis de motion - règlement numéro 306-8-2018 modifiant le règlement de construction numéro 306-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les exigences de fondations pour les bâtiments principaux ainsi que les bâtiments agricoles
- 5.4 Adoption du projet de règlement numéro 306-8-2018 modifiant le règlement de construction numéro 306-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les exigences de fondations pour les bâtiments principaux ainsi que les bâtiments agricoles
- 5.5 Avis de motion - règlement numéro 349-3-2018 modifiant le règlement numéro 349-212 relatif aux nuisances afin de retirer la disposition sur l'entretien de la marge d'emprise de la voie publique adjacente à un terrain
- 5.6 Adoption du projet de règlement numéro 349-3-2018 modifiant le règlement numéro 349-212 relatif aux nuisances afin de retirer la disposition sur l'entretien de la marge d'emprise de la voie publique adjacente à un terrain

6. Affaires administratives

- 6.1 Compagnie d'assurance AIG du Canada : renouvellement de l'adhésion à l'assurance vie et mutilation des pompiers et pompières de Les Cèdres
- 6.2 Cour du Québec / division des petites créances : mandat de représentation dans le dossier de M. Ivanhoe Turcotte
- 6.3 Demande de subvention dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité (FPA) d'Emploi et développement social Canada

7. Affaires municipales

- 7.1 Centre prénatal et jeunes familles : participation à la 2^e édition du tournoi de golf

8. Ressources humaines

- 8.1 Embauche de M. Jean-Philip Moser à titre de pompier à temps partiel
- 8.2 Prolongement du contrat de travail de Mme Anne-Marie Riopel à titre de préposée à l'urbanisme
- 8.3 Prolongement du contrat de travail de M. Simon Riel à titre de technicien en génie civil
- 8.4 Entente de fin d'emploi de l'employé numéro 97
- 8.5 Nomination de Mme Geneviève Bradley à titre d'inspectrice municipale par intérim
- 8.6 Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs

9. Infrastructures et travaux publics

- 9.1 Comeau experts-conseils: mandat pour le remplacement d'un tronçon d'égout sanitaire entre les rues Rachelle et Sophie

10. Service des loisirs, culture

- 10.1 Abrogation de la résolution numéro 2018-06-224 / Modification de la résolution numéro 2018-05-138 - Tournoi de balle donnée de haut et moyen calibre au profit du Championnat canadien

11. Divers et correspondance

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2018-08-290 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet et de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2018-08-291 Acceptation des comptes du 12 juillet au 15 août 2018

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 12 juillet au 15 août 2018 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION		MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques		195 289.96\$
▪ Chèques annulés		N/A
▪ Chèques règlements et fonds de parc		232 532.10\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire		197 759.92\$
▪ Prélèvements bancaires annulés		N/A
▪ Salaires versés – paies numéros 26 à 30		219 154.64 \$
▪ Contribution de l'employeur		28 623.61\$
RÈGLEMENT		MONTANT PAYÉ
▪ 9600210		192 776.74\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-08-292 Acceptation de la liste des bons de commande du 5 juillet au 6 août 2018

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2018 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 6 août 2018 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

BONS DE COMMANDES		MONTANT PAYÉ
▪ Liste des bons de commandes		53 477.67 \$
▪ Listes des engagements financiers (ententes)		736 783.16 \$

Adopté à l'unanimité

2018-08-293 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demandes acceptées

ATTENDU les demandes de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa séance du 18 juillet 2018 ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER les demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé, pour les propriétés suivantes :

ADRESSES	NATURE DE LA DEMANDE	DÉCISION
▪ 1941, chemin du Fleuve – lot 2 047 990	Rénovation du bâtiment principal et agrandissement	Acceptée
▪ 872, chemin Saint-Dominique – lot 4 324 910	Changement de portes	Acceptée
▪ 2, rue Saint-Joseph – lot 2 048 254	Agrandissement aire de stationnement	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2018-08-294 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demande refusée

ATTENDU QUE le thème de la murale ne favorise pas une image neutre et universelle ;

ATTENDU QUE l'ensemble de l'œuvre ne contribue pas à la mise en valeur du paysage du noyau villageois ;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé le refus du PIIA lors de sa séance du 18 juillet 2018 ;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE REFUSER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*, tel que déposé, pour la propriété suivante :

ADRESSES	NATURE DE LA DEMANDE	DÉCISION
▪ 17, rue Saint-Joseph – lot 2 048 255	Murale	Refusée

Adopté à l'unanimité

2018-08-295 Demande de dérogation mineure / 2, rue Saint-Joseph (lot 2 048 254) - conteneur semi-creusé

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée le 13 juillet 2018 par ORHVS visant à permettre l'installation de deux conteneurs à déchets et à récupération semi-enfouis de type « Molok » en marge avant à une distance de 4,05 mètres de la ligne de lot latérale (mitoyenne au chemin du Fleuve) et 3,17 mètres de la ligne de lot avant (mitoyenne à la rue Saint-Joseph) alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit que les conteneurs à déchets et à matières recyclables sont seulement autorisés en cour latérale et en cour arrière;

ATTENDU QUE les conteneurs de type « Molok » offrent une alternative intéressante aux conteneurs traditionnels;

ATTENDU QUE l'installation offre des qualités esthétiques;

ATTENDU la volonté de voir s'implanter ce type de conteneur;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation de la demande tel que déposé lors de sa rencontre du 18 juillet 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 19 juillet 2018;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure relative au 2, rue Saint-Joseph visant à permettre l'installation de deux conteneurs à déchets et à récupération semi-enfouis de type « Molok » en marge avant à une distance de 4,05 mètres de la ligne de lot latérale (mitoyenne au chemin du Fleuve) et 3,17 mètres de la ligne de lot avant (mitoyenne à la rue Saint-Joseph) alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit que les conteneurs à déchets et à matières recyclables sont seulement permis en cour latérale et en cour arrière;

QUE cette dérogation mineure est conditionnelle à l'implantation d'une haie de cèdres visant à dissimuler les deux conteneurs « Molok » de la rue Saint-Joseph et du chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

2018-08-296 Institut des territoires: mandat d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan de conservation des milieux naturels

ATTENDU le dépôt du plan de conservation des milieux naturels et sa cartographie pour le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU l'intérêt pour la Municipalité de bénéficier d'un accompagnement professionnel pour la mise en place du plan de conservation des milieux naturels ;

ATTENDU l'offre de service professionnel de l'Institut des territoires ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE MANDATER l'Institut des territoires pour un service d'accompagnement pour la mise en place du plan de conservation des milieux naturels au montant forfaitaire de 18 708\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense pour être par la suite réaffectée au budget opérationnel.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-07-297 Modification de la résolution numéro 2018-07-244 : cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels / 62-64, rue Saint-Paul – lot 2 045 815 – lots projetés 6 255 880 et 6 255 881

ATTENDU la résolution numéro 2018-07-244 acceptant le versement de la somme de 9 010\$ pour fins de compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur du lot affecté relativement au 62-64, rue Saint-Paul;

ATTENDU QU'une erreur de calcul s'est glissée ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2018-07-244 de la façon suivante :

D'ACCEPTER le versement de la somme de 7 330\$ pour fins de compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur du lot affecté relativement au 62-64, rue Saint-Paul.

Adopté à l'unanimité

2018-08-298 **Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 423-2018 (RMH 460-2018) remplaçant le règlement numéro 323-2009 (RMH 460) concernant la sécurité, paix et l'ordre**

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par la conseillère, Mme Aline Trudel, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 423-2018 remplaçant le règlement numéro 323-2009 (RMH 460) concernant la sécurité, paix et l'ordre.

2018-08-299 **Adoption du projet de règlement numéro 423-2018 (RMH 460-2018) remplaçant le règlement numéro 323-2009 (RMH 460) concernant la sécurité, paix et l'ordre**

ATTENDU QUE la MRC Vaudreuil-Soulanges a déposé la version finale du règlement RMH 460 concernant la sécurité, la paix et l'ordre lors de sa séance du 26 juin 2018;

ATTENDU QU'afin de maintenir l'uniformisation du règlement, la Municipalité doit adopter cette nouvelle version avant le 1^{er} octobre 2018;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion avec présentation a été dûment donné lors de la présente séance du Conseil du 14 août 2018;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de ***Règlement numéro 423-2018 (RMH 460-2018) remplaçant le règlement numéro 323-2009 (RMH 460) concernant la sécurité, paix et l'ordre***

QUE le texte du règlement numéro 423-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2018-08-300 **Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 306-8-2018 modifiant le règlement de construction numéro 306-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les exigences de fondations pour les bâtiments principaux ainsi que les bâtiments agricoles**

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par le conseiller, M. Michel Proulx, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 306-8-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les exigences de fondations pour les bâtiments principaux ainsi que les bâtiments agricoles.

2018-08-301 Adoption du projet de règlement numéro 306-8-2018 modifiant le règlement de construction numéro 306-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les exigences de fondations pour les bâtiments principaux ainsi que les bâtiments agricoles

ATTENDU QUE le règlement de construction numéro 306-2008 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de construction numéro 306-2008 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le projet de règlement vise la modification des dispositions, traduites sous la forme d'un tableau, sur les exigences de fondations pour les bâtiments principaux et les bâtiments agricoles;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise plus spécifiquement à modifier les exigences minimales pour les fondations des bâtiments agricoles d'entreposage et des dômes sans activité de mécanique;

ATTENDU QU'un avis de motion avec présentation a été dûment donné lors de la présente séance du Conseil du 14 août 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aura lieu le 6 septembre 2018 à 19h;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de ***Règlement de construction numéro 306-8-2018 modifiant le règlement de construction numéro 306-2008 afin de modifier les dispositions sur les exigences de fondations pour les bâtiments principaux ainsi que les bâtiments agricoles***

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIVIT :

ARTICLE 1

Le précédant préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement de construction numéro 306-8-2018.

ARTICLE 2

Le texte de l'article 1.5.1 « Nécessité de fondations » de la section 1 du chapitre 5 est remplacé par le tableau suivant :

Les exigences de fondations et les conditions relatives à leur réalisation sont édictées dans le tableau suivant :

Types de bâtiment	Fondations requises	Conditions à la réalisation
Bâtiments principaux	Fondations continues de béton armé monolithe coulé en place à l'abri du gel avec semelles appropriées ou une dalle flottante de béton armé ou sur un radier	<ul style="list-style-type: none"> • Conforme aux articles 1.5.1 à 1.5.3 du présent règlement ; • Pour une nouvelle construction sur une dalle flottante ou sur un radier, la demande de permis doit être appuyée par des plans de construction préparés et scellés par un ingénieur compétent à la matière ; • Les caves et sous-sol doivent être aérés par des soupiroux ou des fenêtres.
Dômes		<ul style="list-style-type: none"> • Les plans requis devront respecter les lois et règlements en vigueur ; • Construits en respect des recommandations du fabricant.
Bâtiments agricoles pour un élevage	Sur une dalle de béton armée flottante, sur radier ou sur fondations continues à l'abri du gel avec semelles appropriées.	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans requis devront respecter les lois et règlements en vigueur.
Serres agricoles		<ul style="list-style-type: none"> • Les plans requis devront respecter les lois et règlements en vigueur ; • Construits en respect des recommandations du fabricant.
Garages détachés avec un usage résidentiel	Fondations continues de béton armé monolithe coulé en place à l'abri du gel avec semelles appropriées ou une dalle flottante de béton armé ou sur un radier	
Bâtiments agricoles d'entreposage sans travaux de mécanique	Sur une dalle de béton armée flottante, sur radier, sur fondations continues à l'abri du gel avec semelles appropriées ou sur mur de fondation de béton armé continue avec empattement approprié protégées des effets du gel.	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans requis devront respecter les lois et règlements en vigueur.
Bâtiments agricoles d'entreposage avec travaux de mécanique	Sur une dalle de béton armée flottante, sur radier ou sur fondations continues à l'abri du gel avec semelles appropriées	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans requis devront respecter les lois et règlements en vigueur.
Abris, cabanons hangars		

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement de construction numéro 306-2008 qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

2018-08-302 Avis de motion - règlement numéro 349-3-2018 modifiant le règlement numéro 349-212 relatif aux nuisances afin de retirer la disposition sur l'entretien de la marge d'emprise de la voie publique adjacente à un terrain

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE est donné par le conseiller, M. Serge Clément, que sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 349-3-2018 et ses amendements afin de retirer la disposition sur l'entretien de la marge d'emprise de la voie publique adjacente à un terrain.

2018-08-303 Adoption du projet de règlement numéro 349-3-2018 modifiant le règlement numéro 349-212 relatif aux nuisances afin de retirer la disposition sur l'entretien de la marge d'emprise de la voie publique adjacente à un terrain

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement sur les nuisances et la sécurité en 2012;

ATTENDU QUE le Conseil désire offrir à nouveau aux citoyens le service d'entretien des fossés de chemins dans les quartiers résidentiels sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion avec présentation a été dûment donné lors de la présente séance du Conseil du 14 août 2018;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil adopte le projet de règlement portant le titre de ***Règlement numéro 349-3-2018 modifiant le règlement numéro 349-212 relatif aux nuisances afin de retirer la disposition sur l'entretien de la marge d'emprise de la voie publique adjacente à un terrain***

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le précédant préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement numéro 349-3-2018.

ARTICLE 2

L'article 6 du règlement 349-2012 est modifié par la suppression de l'article 6.3.

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement relatif aux nuisances numéro 349-2012 qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

2018-08-304 Compagnie d'assurance AIG du Canada : renouvellement de l'adhésion à l'assurance vie et mutilation des pompiers et pompières de Les Cèdres

ATTENDU l'échéance au 1^{er} septembre 2018 du contrat d'adhésion à la Compagnie d'assurance AIG du Canada relativement à une assurance vie et mutilation pour les pompiers et pompières de Les Cèdres;

ATTENDU l'article 14 et les suivants de la convention collective des pompiers et pompières section locale Les Cèdres relativement aux assurances;

ATTENDU les recommandations de BFL Canada services conseils Inc.;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE RENOUVELER la police d'assurance vie et mutilation pour les pompiers et pompières de Les Cèdres avec la Compagnie d'assurance AIG du Canada pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 1^{er} septembre 2019;

QUE le coût de la prime s'établit à 4 945,88\$ (taxes incluses).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-08-305 Cour du Québec / division des petites créances : mandat de représentation dans le dossier de M. Ivanhoe Turcotte

ATTENDU la requête déposée contre la Municipalité par M. Ivanhoe Turcotte;

ATTENDU l'avis de convocation pour l'audition de la cause à la Cour du Québec en septembre prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner une personne pour agir à titre de représentante de la Municipalité dans cette cause relevant de la Cour du Québec - Division des petites créances;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE DÉSIGNER M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de représentant autorisé de la Municipalité des Cèdres dans le cadre du recours intenté devant la Cour du Québec – Division des petites créances – dossier numéro 760-32-700672-183.

Adopté à l'unanimité

2018-08-306 Demande de subvention dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité (FPA) d'Emploi et développement social Canada

ATTENDU QUE le Fonds pour l'accessibilité fournit du financement pour des projets d'investissement admissibles qui augmentent l'accessibilité pour les personnes handicapées dans les collectivités et les milieux de travail du Canada pour qu'elles puissent participer aux activités, programmes et services communautaires ou accéder à des possibilités d'emploi ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire accroître l'accessibilité des personnes handicapées à ses programmes et services en remplaçant la rampe d'accès extérieure pour personne handicapée qui se trouve dans un état avancé de détérioration ainsi que de doter l'Hôtel de ville d'une toilette intérieure accessible et adaptée aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 40 000\$;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité (FPA) auprès d'Emploi et développement social Canada et à signer tout document inhérent à cette demande.

Adopté à l'unanimité

2018-08-307 Centre prénatal et jeunes familles : participation à la 2^e édition du tournoi de golf

ATTENDU QUE le Centre prénatal et jeunes familles tiendra sa 2^e édition de son tournoi de golf annuel le 14 septembre 2018 au Club de golf Rivière-Rouge;

ATTENDU la mission de l'organisme;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACHETER deux billets au coût de 125\$ chacun pour la 2^e édition du tournoi de golf annuel du Centre prénatal et jeunes familles qui se déroulera le 14 septembre 2018 au Club de golf Rivière-Rouge;

QUE le maire, M. Raymond Larouche et le conseiller municipal, M. Serge Clément, soient désignés à représenter la Municipalité lors dudit tournoi de golf.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-08-308 Embauche de M. Jean-Philip Moser à titre de pompier à temps partiel

ATTENDU la candidature de M. Jean-Philip Moser à titre de pompier à temps partiel;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 10 juillet 2018;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

ATTENDU le résultat satisfaisant du rapport d'examen médical du candidat;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Jean-Philip Moser à titre de pompier à temps partiel selon les dispositions de la convention collective des pompiers et pompières Les Cèdres présentement en vigueur;

QUE l'embauche est effective au 14 août 2018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-08-309 Prolongement du contrat de travail de Mme Anne-Marie Riopel à titre de préposée à l'urbanisme

ATTENDU la résolution numéro 2018-06-216 embauchant Mme Anne-Marie Riopel à titre de préposée à l'urbanisme pour la période du 11 juin au 3 août 2018 à raison de 35 heures / semaine;

ATTENDU les besoins au Service de l'urbanisme;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE PROLONGER le contrat de travail de Mme Anne-Marie Riopel à titre de préposée à l'urbanisme pour la période du 20 août au 19 octobre 2018 à raison de 3 jours / semaine, et ce selon les conditions de travail énoncées à la convention collective des employés de bureau présentement en vigueur;

QUE Mme Riopel est désignée officier et fonctionnaire à titre de préposée à l'urbanisme (poste étudiant) pour l'application des règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux conformément à la résolution numéro 2018-05-144.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-08-310 Prolongement du contrat de travail de M. Simon Riel à titre de technicien en génie civil

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-170 embauchant M. Simon Riel à titre de technicien en génie civil, et ce pour la période du 14 mai au 10 août 2018 selon les conditions intervenues entre les parties;

ATTENDU les besoins au Service de l'ingénierie et des infrastructures;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE PROLONGER le contrat de travail de M. Simon Riel à titre de technicien en génie civil pour la période du 13 août au 7 septembre 2018 au même conditions intervenues entre les parties;

QUE le contrat se renouvelle de façon mensuelle et automatique à moins que l'une des parties souhaite mettre un terme à l'entente.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-08-311 Entente de fin d'emploi de l'employé numéro 97

ATTENDU QU'il a été convenu avec l'employé numéro 97 de mettre fin à son emploi;

ATTENDU les pourparlers entre les parties;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE l'entente de fin d'emploi avec quittance relativement à l'employé numéro 97 dûment signée par le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin le 9 août dernier soit entérinée;

QUE la date de fin d'emploi est effective au 9 août 2018.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-08-312 Nomination de Mme Geneviève Bradley à titre d'inspectrice municipale par intérim

ATTENDU la nécessité de nommer un inspecteur municipal par intérim;

ATTENDU les compétences de Mme Geneviève Bradley, commis à l'urbanisme et à l'environnement;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE NOMMER Mme Geneviève Bradley à titre d'inspectrice municipale par intérim en date du 10 août 2018 selon les conditions de la convention collective des employés de bureau en vigueur.

QUE Mme Bradley est autorisée à appliquer les règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs conformément au tableau des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-08-313 Mise à jour des officiers et fonctionnaires désignés pour l'application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs

ATTENDU la résolution numéro 2018-05-145 autorisant les personnes occupant les postes identifiés au tableau de l'annexe A à agir à titre d'officier et de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme et des règlements municipaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de dépersonnaliser le tableau en retirant le nom des personnes désignées au poste d'officiers et fonctionnaires désignés en ne conservant que la fonction;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

DE MODIFIER l'annexe A afin de retirer le nom des personnes attribuées à chaque fonction en ne conservant que les fonctions.

QUE l'annexe A est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

2018-08-314 Comeau experts-conseils: mandat pour le remplacement d'un tronçon d'égout sanitaire entre les rues Rachelle et Sophie

ATTENDU le projet de remplacement d'une partie de la conduite sanitaire entre les rues Rachelle et Sophie;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et de services;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels – ingénierie civile de la firme Comeau experts-conseils pour le remplacement d'un tronçon d'égout sanitaire entre les rues Rachelle et Sophie au coût de 8 400\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense pour être par la suite réaffectée à la TECQ.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-08-315 Abrogation de la résolution numéro 2018-06-224 / Modification de la résolution numéro 2018-05-138 - Tournoi de balle donnée de haut et moyen calibre au profit du Championnat canadien

ATTENDU la résolution numéro 2018-06-226 afin de modifier la date d'un tournoi de balle donnée de haut et moyen calibre au profit du Championnat canadien;

ATTENDU la réception du courriel de M. Marco Chapadeau informant le Service des loisirs de l'annulation dudit tournoi;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ENTÉRINER l'annulation de la réservation des terrains de baseball du tournoi de balle donnée de haut et moyen calibre au profit du Championnat canadien devant avoir lieu du 27 au 29 juillet dernier.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 20h07
Fin de la période de questions : 20h43

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2018-08-316 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h47.

Adopté à l'unanimité

Marcel Guérin
Maire suppléant

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier